

Islam, islamisme, islamophobie : une CLARIFICATION conceptuelle

Le concept d'islamophobie, apparu ces dernières années, entretient une ambiguïté qui s'alimente à la confusion conceptuelle et terminologique qui règne au sujet de l'islam. Contrairement au christianisme et au judaïsme, le terme d'islam ne se termine pas en *isme* de sorte que la distinction entre la norme musulmane et son excès fondamentaliste est moins claire (là où l'on dirait « fondamentalisme chrétien », on dira « islamisme »). Le problème en fait n'est pas uniquement terminologique car, du fait de sa nature, l'islam est plus qu'une religion : une civilisation qu'on a coutume de distinguer de la religion de façon purement théorique en mettant une majuscule à islam. En d'autres lieux, on parlerait, pour désigner la culture qui va de pair avec une religion, de « chrétienté » ou de « judaïcité » (un mot peu usité, cependant), ces deux notions désignant aussi l'ensemble des populations se recommandant de ces religions. Islam peut donc désigner une religion, une civilisation et une population (la *oumma* mondiale). Même embarras au niveau des adjectifs : y-a-t-il un sens à l'emploi de « musulman » ou « islamique » ? Ce dernier adjectif se réfère-t-il à l'islamisme ou à l'islam ? Autant de facteurs de confusion et d'impasses intellectuelles sur lesquelles croît le concept d'islamophobie, d'invention très récente, qui joue de ces différents tableaux pour interdire tout examen critique.

L'islamisme est une exagération de l'islam comme tout fondamentalisme. Il est d'usage de critiquer l'excès. Critiquer l'islamisme n'est pas critiquer l'islam

Shmuel Trigano

Professeur des Universités,

auteur de *La démission*

de la République, Juifs

et Musulmans en France (2003).

quoique l'islamisme s'institue comme son représentant. Mais où passe la frontière entre l'un et l'autre ? Quel est le seuil qui les différencie ? A cette question, seuls peuvent répondre des musulmans. De nombreux musulmans sont anti-islamistes. Le problème est que les plus bruyants d'entre eux sont soit athées, soit anti-religieux de sorte que nous ne savons pas clairement si la critique émane du sein de la religion musulmane ou des musulmans sociologiques. Le problème se complique lorsque des autorités reconnues de l'islam émettent des jugements abusifs, des personnages comme le cheikh de l'Université El Azhar ou l'imam Qaradawi le chef spirituel des musulmans d'Europe, vivant au Qatar. Dans ces cas-là, il faudrait qu'une opposition se manifeste dans les rangs des musulmans croyants pour que l'on se demande si ces autorités, expriment vraiment la doctrine de l'islam. Si l'on se retrouve devant un cas de figure de ce type, la distinction de l'islam et de l'islamisme devient problématique. Il y a des positions de l'islam qui sont en effet abusives pour les non musulmans (comme pour les musulmans diraient les féministes et les « musulmans laïques »). De ce fait, elles peuvent être l'objet d'une critique légitime parce qu'elles portent atteinte aux droits de l'homme. Le fait d'être des croyances religieuses ne leur vaut, en aucune façon, impunité.

Les problèmes français

Il ne s'agit pas de parler de l'islam en général (quoique les activistes de l'islam pratiquent de façon permanente cette globalisation), mais uniquement de l'islam en France. Des problèmes très réels se posent pour son intégration, autant comme religion que civilisation et population. Il est impérieux de distinguer ces deux types de problèmes pour éviter la confusion

Le problème que pose l'islam comme religion est un problème qui a à voir avec la laïcité, cadre français du rapport de l'État aux religions. A la différence du christianisme et du judaïsme, l'islam ne s'est pas réformé pour entrer dans l'État moderne comme le firent les Juifs (Sanhédrin de 1807) et le catholicisme (Concordat de 1801). Ces deux religions durent renoncer à nombre de leurs prérogatives pour se conformer au Code civil et à la souveraineté exclusive de l'État. Le problème que pose l'islam comme civilisation et population est un problème qui a à voir avec la citoyenneté et l'identité nationale. Pour s'inscrire dans le cadre de l'État avec la laïcité, il fallait, surtout pour les Juifs – tenus pour un corps étranger bien que présents depuis des siècles sur le territoire –, entrer d'abord dans la nation. Cela supposait qu'ils renoncent à la dimension politique du judaïsme et à eux mêmes comme communauté et peuple, qu'ils annulent leur droit civil ou le limitent. Quoique l'on en pense aujourd'hui rétroactivement¹, c'est une étape historique qui s'est produite et qui a marqué un

tournant sur le plan du statut des Juifs en France. Les Juifs durent prêter serment de fidélité à l'État, privatiser leur identité et se réorganiser comme confession. Ils n'eurent pas le choix devant Napoléon. Les catholiques durent renoncer à l'indépendance du clergé, devenu fonctionnaire d'État, renoncer aux biens d'Église saisis par la Révolution, accepter d'abandonner des fonctions sociales qu'ils remplissaient dans la société de l'Ancien Régime, etc. Ils n'eurent pas le choix. Ainsi ceux qui étaient tenus pour des corps étrangers (le peuple juif et le clergé) dans le nouveau « corps » national rejoignirent ses rangs. Les Juifs accédèrent, après quelques impasses, à la citoyenneté, les catholiques obtinrent que leur religion soit reconnue comme celle « de la grande majorité des Français ».

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation semblable : une nouvelle religion qui ne fut pas partie au contrat national puis laïque est arrivée et elle s'accompagne d'une population numériquement très importante. La double question de l'entrée dans la laïcité et dans la nation se pose donc avec une force renouvelée. La seule différence c'est que par rapport au XIX^e siècle, il n'y a pas de Napoléon à l'horizon et que le cadre national s'est décomposé² et a perdu sa légitimité aux yeux d'une grande partie des élites et de l'opinion publique. C'est la racine du problème bien plus que la politique de certains courants de l'islam.

Mais le problème ne cesse pas moins d'exister. L'introduction en masse d'une nouvelle population dans une société constitue un choc morphologique et identitaire qui nécessite, d'une part, la redéfinition du consensus collectif et le réaménagement de l'identité et, d'autre part, la réforme des nouveaux venus. L'assurance de leur fidélité et de leur acceptation des lois est un des fondements de leur intégration dans la citoyenneté d'autant plus qu'à l'arrière plan international de cette immigration (l'islamisme et le djihad mondial, notamment) plane une menace sur la sécurité nationale.

Ces deux paramètres (laïcité pour la religion, politique pour la nation) sont aujourd'hui impossibles à mettre en œuvre.

Sur le plan de l'islam comme religion, l'époque est plutôt au triomphalisme et à l'affirmation radicale. Les puissances musulmanes comme l'Arabie saoudite ou l'Iran diffusent une doctrine religieuse intégraliste. Le salafisme, l'islam politique des Frères musulmans sont en progression. Les instances théologiques comme l'université El Azhar du Caire sont sous la dépendance politique des États. L'organisation des mosquées en France se fait sous l'égide nationale de différents pays du Maghreb et de l'Arabie saoudite. Mais, par ailleurs, d'un strict point de vue théologique, l'islam aura les plus grandes difficultés à se réformer. Sa doctrine constitue un obstacle coriace à la laïcité, avec

la territorialisation de la sharia qui divise le monde en « terre d'islam » et « terre du glaive », sans oublier une zone intermédiaire, temporaire, définie comme « terre de trêve », qui dit bien ce qu'elle veut dire : même les traités, les serments sont censés pouvoir être légitimement dénoncés pour le bien de l'islam, selon l'exemple donné par le Coran quand il est interprété littéralement, ce qui est souvent le cas (référence au pacte trahi de Houdaïbya, un modèle dont s'est recommandé, de nos jours, Arafat pour fonder sa signature des Accords d'Oslo). Dans le meilleur des cas, la France pourra être déclarée « terre d'islam » et l'on voit ce que cela veut dire en termes de sharia et de laïcité. L'islam a une difficulté intrinsèque à se vivre en minorité : il a toujours été, en effet, une majorité, même sous la domination des pouvoirs coloniaux. Sous le jour de sa théologie, même minoritaire, il se pense majoritaire car la véritable humanité est dans sa perspective musulmane puisque l'islam est la religion du premier homme. Tariq Ramadan l'affirme sans ambages : « *bien que la diaspora musulmane soit, de par son nombre, une véritable minorité, elle constitue une majorité par les principes qu'elle prône. Je le dis en toute franchise, les musulmans qui vivent en Europe doivent savoir qu'ils n'ont pas d'autre choix que de comprendre qu'ils sont représentés par les valeurs qu'ils véhiculent* ³. » On ne voit pas comment un « sanhédrin » (en l'occurrence une « Djemaa ») musulman pourrait réformer la religion. Les musulmans dits « laïques », du fait même de leur dénomination, n'ont pas l'autorité suffisante pour s'instituer réformateurs.

Sur le plan de l'islam comme nation (population-civilisation), on ne voit pas comment ses autorités (aujourd'hui uniquement religieuses) pourraient faire de la *oumma* une communauté spirituelle et non pas politique et des musulmans des individus inscrits dans la nation française, comment la religion pourrait se séparer des nationalités d'origine (quand on songe que la mosquée de Paris, la plus grande mosquée française, la référence de la République, est sous l'égide de l'État algérien !) Les activistes du courant islamiste (des « modérés » comme les Frères musulmans aux extrémistes comme les salafistes) travaillent sans relâche pour empêcher l'intégration des musulmans et leur acculturation. Leur objectif est d'obtenir une sorte de condition de minorité nationale, auto-administrée en vertu de ses propres lois, la sharia. Toute l'actualité nous le montre, du Québec à la France en passant par l'Angleterre. La première étape est de changer le paysage d'un pays. Le voile et la Burqa jouent ce rôle. L'exigence de privilèges religieux dans l'ordre de la vie quotidienne viendront ensuite. Puis d'autres étapes suivront...

L'astuce idéologique des Qaradawi et Ramadan est de dissimuler ce projet de séparatisme (et de pouvoir) dans les voiles du multiculturalisme et du discours des droits de l'homme ou la légitimité que leur donne leur récente citoyenneté. Ils

jouent comme sur du velours en surfant sur l'affaiblissement de l'identité nationale et la mutation de la citoyenneté qui découlent de causes structurelles, le processus d'unification de l'Europe, avant d'être idéologiques.

Mais sur le plan de la politique, la défaillance est aussi celle de l'État qui s'est démis de sa responsabilité dans l'intégration de l'immigration, depuis François Mitterrand. En choisissant de gérer le problème par le biais de la religion et notamment de ses représentants les plus contestables (l'UOIF, clone français des Frères Musulmans), l'État a choisi de ne pas intégrer politiquement les populations originaires de l'immigration mais de les maintenir à distance du corps national (en ruines, mais toujours là). S'en remettre, en effet, aux « religions » pour gérer des problèmes de sécurité publique est une démission de l'État dans sa responsabilité la plus régalienne : assurer l'ordre public. C'est aussi une façon de priver les individus de l'exercice de leur citoyenneté puisque le rapport de l'État à ces derniers passe par la médiation de la religion et de ses représentants, ni élus, ni contrôlés. Cette politique commence avec la première guerre du Golfe avec la création, par le député maire socialiste de Marseille, Vigouroux, de l'association « Marseille Espérance » qui, par une déclaration solennelle des religions se donnait pour ambition d'éviter des émeutes annoncées. Elle se continue par la suite avec le « dialogue des religions » qui se généralise dans toute la France faisant des religions un espace politique pour la paix civile. Cette dérive de la République a notamment compromis le judaïsme qui, depuis, a vu son statut dans la société française pulvérisé et a envenimé les relations de l'islam à son égard. La création du CFCM aurait pu être une occasion exceptionnelle de clarifier les problèmes mais, au lieu de le fonder en référence à l'exigence de la norme républicaine, on l'a fondé en référence au nombre de mètres carrés des mosquées du territoire, c'est à dire au bailleur de fonds étranger le plus puissant !

notes

1. Et j'ai beaucoup écrit sur cette question dans un sens critique car le peuple juif ne cessa pas d'exister même dans le regard des autres (antisémitisme) sans pour autant trouver sa place dans le concert politique moderne.

2. Cf. mon éditorial pour l'évocation des causes.

3. Cf. Shammaï Fishman, « La doctrine de la « jurisprudence de la minorité musulmane » selon Tariq Ramadan et le cheikh Taha Jabir al Alwara » in *Le discours de l'islam radical, citoyenneté, démocratie, Occident*, Observatoire du monde juif, mai, 2004.

http://obs.monde.juif.free.fr/pdf/discours_islam.pdf